



Rapport de la commission n° 86 Date : 27.03.2024

chargée de l'examen du postulat de Mme Anaïs Timofte « FLAT : Une fondation fantôme ? »

Présidence :	Mme Patrizia MORI (rempl. M. Valentin CHRISTE - UDC)
Membres présents :	M. Musa KAMENICA (soc) ; M. Pedro MARTIN (soc) ; Mme Karine BEAUSIRE-BALLEF (rempl. M. Roland PHILIPPOZ - soc) ; Mme Joëlle RACINE (soc) ; Mme Coralie DUMOULIN (PLR) ; M. Olivier MARMY (PLR) ; Mme Françoise PIRON (PLR) ; Mme Romane BENVENUTI (Verts) ; Mme Sima DAKKUS (Verts) ; Mme Karine ROCH (rempl. M. Ilias PANCHARD - Verts) ; Mme Anaïs TIMOFTE (EàG)
Membres absents :	Mme Clara SCHAFFER (v'lib')
Représentante de la Municipalité :	Mme Émilie MOESCHLER, directrice de Sports et cohésion sociale
Invité-e(-s) :	Mme Noémie Masson-Lafaille, responsable de la FLAT au Service du travail M. Michel Cambrosio-Redmer, chef du Service du travail
Notes de séances :	Mme Caroline LEMERY

Lieu : Salle des commissions, Hôtel de Ville, Pl. Palud 2

Date : 27 mars 2024

Début et fin de la séance : 17h30 – 18h45

Discussion générale

La postulante présente son texte. Il met en lumière l'importance de valoriser la Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT) en tant que complément aux mesures d'insertion professionnelle existantes. Il souligne deux conclusions principales : la nécessité de rendre la FLAT plus visible auprès du public cible, notamment les ORP, les CSR et d'autres personnes cherchant de l'aide dans leur projet professionnel, et celle de garantir sa pérennité, notamment en assurant un financement adéquat. La FLAT est considérée comme un moyen de pallier les lacunes des offices régionaux de placement (ORP) en offrant des formations spécifiques et durables pour aider les demandeurs d'emploi à construire un avenir professionnel solide. Le texte pointe également du doigt la dégradation des services offerts par les ORP cantonaux, ainsi que les défis liés à la digitalisation du marché de l'emploi, tels que la nécessité de reconversion professionnelle. En conclusion, la FLAT est perçue comme un acteur nécessaire



pour aider les populations précarisées face à ces défis, en complément des dispositifs existants.

Un commissaire demande par quel canal on peut pérenniser et renforcer la dotation financière de la FLAT.

Un commissaire a consulté les rapports d'activité de la FLAT et découvre que deux personnes travaillent pour l'organisation, avec des locaux fournis à proximité de l'ORP. Elle s'interroge sur le financement de ces activités, ne voyant pas apparaître de coûts ou de subventions de la part de la Ville. Bien que la FLAT ait un statut autonome, elle suppose qu'elle bénéficie tout de même de subventions pour son fonctionnement.

Un commissaire responsable de fondation spécialisée dans la réinsertion professionnelle découvre récemment la FLAT. Elle estime que cette organisation manque de visibilité, mais voit en elle un potentiel pour aider ceux qui cherchent à changer d'orientation professionnelle. Elle se demande si renforcer la dotation financière de la FLAT est nécessaire pour améliorer sa visibilité ou pour répondre à d'autres besoins. Elle suggère une analyse des besoins avant de faire des donations.

Selon la postulante, le nombre de 40 demandes enregistrées pour l'année 2022 souligne un problème de visibilité pour la FLAT. En ce qui concerne le financement, il semble qu'il y ait eu un montant initial lié à l'instauration de l'assurance-chômage obligatoire, mais ce financement diminue au fur et à mesure des demandes. Il n'y a pas de financements réguliers de la part de la Ville. Pour renforcer la visibilité et accroître le nombre de demandes et d'octrois d'aides, un financement plus durable serait nécessaire pour assurer la pérennité de l'organisation.

Un commissaire mentionne la transition énergétique en plus de la digitalisation et de la désindustrialisation.

Un commissaire a eu des expériences avec l'ORP, au CSR, à l'AI, et elle dit qu'on ne lui a jamais parlé de la FLAT, car les offres des organisations mentionnées étaient suffisantes. Elle dit que la FLAT a été créée en 1976, à un moment où ces organisations n'existaient pas, et qu'elle était donc utile. Cependant, de nos jours, elle ne trouve pas utile de subventionner davantage la FLAT. La FLAT doit rester un derniers recours selon elle.

Un commissaire demande par quel moyen sera-t-il possible de maintenir le dynamisme de la FLAT si elle gagne en visibilité. Elle se demande aussi quels sont les critères appliqués.

Selon un commissaire L'accès à la formation continue est crucial face aux changements économiques et sociaux. La FLAT comble un vide pour ceux qui ne peuvent pas accéder à d'autres offres en raison de leur statut. La communication de cette offre est essentielle, en particulier pour des publics spécifiques comme les femmes et les personnes migrantes.

Un commissaire se demande si on sait comment les personnes qui se rendent déjà à la FLAT en ont entendu parler, car cette information peut être utile pour la communication.

Madame la Municipale en charge de Sports et cohésion sociale souligne l'importance d'avoir divers dispositifs pour soutenir un large éventail de personnes, en particulier dans l'accès à la formation. La FLAT, une ancienne fondation dirigée par un conseil composé de représentants politiques, traite actuellement des demandes individuelles de financement pour des projets de formation. Le conseil examine chaque cas individuellement pour décider du soutien financier, en tenant compte de divers facteurs tels que la capacité de remboursement. La FLAT n'opère pas selon des critères stricts comme d'autres prestations et est considérée



comme peu dynamique. En 2022, 40 prêts/dons ont été accordés, et 48 en 2023, illustrant les lacunes des systèmes de formation auxquelles la FLAT est confrontée.

Monsieur le chef du Service du travail La FLAT a été créée en 1978, initialement rattachée au Service du travail, avec le personnel travaillant sous ce service. Actuellement, deux personnes travaillent pour la FLAT, relevant d'un total de 1,2 équivalent plein-temps, avec les frais de fonctionnement tels que les salaires inclus dans le budget du Service du travail. Concernant la pérennité du capital, celui-ci était initialement de 3,5 millions de francs, provenant de la caisse de chômage de Lausanne. Avec la création de l'assurance-chômage obligatoire, la Confédération a exigé que les communes n'aient plus de caisses de chômage, mais a accepté que Lausanne conserve le capital à condition qu'une fondation soit créée avec des objectifs sociaux d'insertion professionnelle. Le capital initial a diminué au fil du temps, atteignant 1'900'000 francs à la fin de 2022, principalement en raison du remboursement des prêts accordés.

Madame la responsable de la FLAT au Service du travail En 2023, la FLAT a reçu 144 demandes mais n'a pu en traiter que 48, nécessitant un travail de réorientation pour les personnes non aidées. Les sources d'orientation incluent les ORP, les CSR et le bouche-à-oreille. Le site de la FLAT offre des ressources administratives, suivies d'entretiens d'une heure pour évaluer les demandes. La commission de présélection examine ensuite les demandes en tenant compte de divers facteurs tels que la situation globale et la santé. Le conseil décide ensuite de l'octroi de prêts ou de dons, les prêts n'étant pas assortis d'intérêts. Les remboursements commencent un an après l'obtention du permis de conduire ou deux à trois ans après la formation. Les remboursements varient selon les revenus de la personne et sont réévalués annuellement.

Madame la Municipale en charge de Sports et cohésion sociale précise que les personnes doivent choisir au début si elles souhaitent un prêt ou un don, et que la décision du conseil est flexible selon les cas.

Un commissaire demande si le capital est placé et demande s'il y a vraiment besoin d'une dotation supplémentaire. Il dit que sur le vrai principe d'une fondation, le capital n'est pas consommé, mais on fonctionne sur le rendement du capital.

Monsieur le chef du Service du travail dit que le capital est partiellement placé auprès de la Ville avec un taux de rendement qui a été fixé. Le reste est mis en liquidité auprès d'une institution bancaire, car le placement signifie aussi une mobilisation. Il faut garantir que la FLAT ait suffisamment de liquidité pour pouvoir fonctionner.

La postulante souligne que le postulat vise à renforcer la FLAT et son financement pour pouvoir traiter plus de dossiers. Elle suggère plusieurs options de développement, dont la recherche de dons externes. Elle souligne que la connaissance de la FLAT par le bouche-à-oreille peut être problématique car cela limite la diversité des personnes informées. Bien qu'elle n'ait pas de solution précise, elle estime que cela mérite d'être étudié. Elle suggère également une meilleure information des ORP sur les actions de la FLAT et le principe de subsidiarité.

Madame la responsable de la FLAT au Service du travail précise que la commission de présélection de la FLAT est dirigée par le chef du Service du travail et comprend également des représentants de l'ORP, montrant un lien structurel entre les deux entités. En termes de communication, bien qu'un film et un rapport d'activité aient été produits, il n'y a pas de plan



de communication général. Les informations sont principalement transmises aux institutions comme le CSR ou l'ORP, et ne sont pas proactivement communiquées au grand public.

Monsieur le chef du Service du travail dit que la FLAT visite régulièrement des institutions telles que l'ORP de Lausanne, le CSR de Lausanne et des associations privées comme le Centre social protestant pour présenter leurs services et encourager ces organismes à les orienter vers des personnes éligibles.

Un commissaire souligne qu'il existe un manque d'étape intermédiaire entre la communication et le renforcement financier de la FLAT. Fondée en 1976, l'organisation fonctionne toujours sur des critères datant de cette période, sans tenir compte des évolutions actuelles des besoins. Elle propose de réaliser un état des lieux et un recensement des associations existantes, en particulier celles développées pour les femmes migrantes, avant d'envisager un financement supplémentaire.

Un commissaire trouve les moyens modestes face à la taille du problème de l'emploi. Elle demande si des recherches sont financées pour appréhender la question de l'évolution de la place du travail dans la vie.

Un commissaire reconnaît l'importance d'avoir des données précises sur le marché du travail, mais estime que cela dépasse le cadre de la discussion actuelle. Elle souligne que bien qu'il existe des statistiques sur le chômage à Lausanne, elle ne pense pas qu'une étape intermédiaire soit nécessaire avant d'accepter le postulat. Elle soutient qu'ils n'ont pas besoin d'une étude des besoins supplémentaire car un fonds existe déjà, même si ses besoins exacts ne sont pas connus. Son objectif est de prévenir le déclin voire de renforcer ces structures, soulignant qu'il est plus important de connaître les structures publiques disponibles que le nombre de fondations privées potentielles.

Madame la Municipale en charge de Sports et cohésion sociale dit qu'en 2023, 149 personnes se sont adressées à la FLAT, 48 personnes ont déposé une demande, 24 projets ont été retenus et 24 projets ont été refusés ou annulés. Le montant des dons s'élève à 44'519 francs et le montant des prêts s'élève à 104'755 francs. Aussi il es précise que le budget du Service du travail finance les locaux et les postes de travail ainsi que les fonctions du Service du travail comme à l'ORP, qui participe à l'évaluation des dossiers.

Monsieur le chef du Service du travail rappelle que la Ville de Lausanne s'est mise d'accord avec la Confédération pour que la fortune de la caisse de chômage de la Ville serve à la création d'une fondation à but social. Aucun don n'a été fait depuis.

Un commissaire pense que la FLAT n'a pas de problème de pérennisation. Elle dit que cette fondation a été créée dans un but très précis et qu'elle ne pense pas qu'on puisse réattribuer les fonds à d'autres types de prestation. Il faudrait peut-être travailler la visibilité auprès des services concernés, et la gouvernance pour essayer d'améliorer le rendement de ces fonds. Cette fondation existe en dernier recours et n'est pas une fondation à laquelle tout public peut s'adresser.

Madame la Municipale en charge de Sports et cohésion sociale précise que s'ils étudient le cas, ils fourniront des analyses et des évaluations du marché du travail.

Conclusions de la commission :



Ville de Lausanne

Conseil communal
Commission ad hoc

Vote 1 : 8 oui 3 non 1 abstention

La prise en considération du postulat est acceptée.
